

# Commission territoriale VNF Franche Comté du 29 janvier 2013

## Compte rendu

Participants : cf. liste jointe

La commission est co-présidée par M Stéphane FRATACCI, préfet de région Franche-Comté, et Mme Marie-Guite DUFAY, présidente de la Région Franche-Comté.

M le préfet introduit la séance en rappelant qu'il s'agit de la deuxième réunion de cette commission territoriale VNF, qui a été installée en 2011, et que ces commissions ont vocation à être un lieu d'échanges entre l'établissement public VNF et les collectivités territoriales, les services de l'État, les professionnels du tourisme et du transport, les représentants des personnels de VNF. Il salue la présence du directeur général de VNF, M Marc Papinutti qui présentera tout à l'heure les activités marquantes 2012 sur le bassin et les actualités de l'établissement.

Il rappelle que, même si la Franche-Comté ne compte pas de voies à grand gabarit, les voies d'eau navigables sont très présentes sur l'ensemble des départements avec une vocation largement tournée vers le tourisme et sans doute des potentiels de développement.

Il passe ensuite la parole à Mme la Présidente de la Région.

Mme DUFAY indique que, pour la Région Franche-Comté, l'enjeu des voies navigables du Doubs et de la petite Saône est avant tout le développement touristique, la fonction transport sur ces itinéraires étant plus marginale, et qu'il y a du potentiel ; elle rappelle que ce développement doit se travailler en cohérence avec les documents de cadrage stratégique de la Région, en particulier en matière environnementale (SRCE, SRCAE, Agenda 21...) et que la commission territoriale VNF est un des lieux pour produire cette mise en cohérence.

Un rapide tour de table est fait pour les participants se présentent.

M le préfet passe ensuite la parole à M PAPINUTTI, directeur général de VNF pour un point d'actualité (cf. diaporama).

M PAPINUTTI évoque en premier lieu la mise en œuvre au 1er janvier 2013 de la loi portant réforme de l'organisation des voies navigables (loi du 21 janvier 2012) qui intègre désormais 4 750 agents dans un EPA. VNF est un établissement public pleinement légitime et responsable, disposant de compétences élargies notamment à la gestion hydraulique, pouvant également exploiter l'énergie hydraulique ou valoriser le domaine par des opérations d'aménagement via des filiales.

Les missions régaliennes (police de l'eau, police de la navigation) ont été transférées aux services de l'État (DREAL, DDT), et VNF garde des compétences sur les avis à batellerie, certaines mesures temporaires de restriction ou d'arrêt de la navigation.

La situation actuelle est encore transitoire en matière d'organisation interne, avec la mise

en place ou l'adaptation prévue de différentes instances (CT, CHSCT, CA, etc.) avec notamment des élections à organiser.

Une nouvelle direction territoriale Centre-Bourgogne a par ailleurs été créée, compte tenu de l'arrêt de l'expérimentation de décentralisation avec la Région Bourgogne.

Au total, le réseau VNF comporte 6 700 kms de voies navigables dont 2 000 kms au grand gabarit.

S'agissant de la fonction transport évoquée par Mme la Présidente de Région, M PAPANUTTI rappelle l'expérimentation conduite il y a quelques années, mais abandonnée depuis pour des raisons logistiques, par PSA pour du trafic fret sur le CRR. Ce type d'initiative reste à favoriser.

Concernant les grands projets de VNF (SNE, MAGEO, SMSR...), Il rappelle les travaux en cours de la commission nationale Mobilité 21, présidée par M Philippe DURON, président de l'AFITF, pour mettre à plat l'ensemble des projets prévus au SNIT dans une vision soutenable au regard du contexte économique.

La liaison Seine Nord-Europe (SNE), projet majeur pour VNF, fait actuellement l'objet d'une mission d'analyse par le CGEDD et l'IGF sur sa faisabilité financière (enjeu d'une plus grande participation de l'Europe).

Il informe de l'évolution des péages plaisance au 1er janvier 2013 (modalités de calcul différentes) avec une mesure commerciale spécifique sur 2013 pour limiter à 30% la hausse (formules Liberté).

M PARREAUX (FNE) demande si VNF sera exploitant d'installations hydroélectriques.

M PAPANUTTI répond que VNF peut désormais être exploitant ou concéder mais que ce choix est à faire selon les cas (cf. PPP barrages) ; pour les barrages existants, il faudra se poser la question de l'équipement des chutes à l'occasion de travaux de restauration ou de modernisation.

M PAPANUTTI fait ensuite la **présentation de l'avancement des études sur la liaison Saône Moselle Saône Rhin.**

(cf. diaporama)

Mme la présidente de la Région Franche-Comté regrette le manque de visibilité sur les travaux en cours du fait de la suppression de certains ateliers territoriaux initialement prévus sur le territoire (Besançon, Gray).

M PAPANUTTI indique que l'examen du projet par la mission Mobilité 21 a conduit à suspendre ces ateliers.

M PARREAUX (FNE) partage le constat d'absence de liaison inter-bassins en France, mais refuse le terme de « chaînon manquant » pour SMSR. Il reprend l'intérêt de la massification en s'interrogeant sur la faisabilité au regard d'exemples sur le fret ferroviaire qui peine à remplir des trains complets. Il demande l'état des lieux des ports fluviaux, notamment du port de Pagny et cite l'installation d'Amazon à Chalon-sur-Saône, Intermarché ailleurs, etc.

M PAPANUTTI indique qu'il faut distinguer les plate-formes liées à des activités propres au site, et celles liées à la logistique, notamment de conteneurs (exemple de Franprix à Bonneuil avec l'alimentation de plus de 200 points de distribution) ; la logistique intégrant du fluvial est plus compliquée du fait des opérations de transbordement avec parfois des coûts supplémentaires par rapport aux autres modes (exemple des THC à Fos).

M LUCAZEAU (Région Bourgogne) rappelle que le technoport de Pagny a été repris en gestion par les collectivités qui ont mis en place une DSP. Depuis 2008 (mise en place de la DSP) la progression du trafic est constante : céréales, bois (vers Tarascon), métallurgie, etc.

M COSSIAUX (CNBA) indique que le chargement moyen des bateaux partant de Pagny est de 1500 à 2000 tonnes ; une cinquantaine d'artisans bateliers sont concernés. Le démarrage du port s'est effectivement fait avec retard, mais le port fonctionne bien aujourd'hui.

M GOMEZ (CFDT) fait état de la déception des personnels quant au développement de Pagny ; il fait part de difficultés de franchissement de certains méandres entre Pagny et Chalon pour les grands convois ce qui pénalise pour l'accès au port.

M OHLEYER (Conseil régional) demande si la plaisance est acceptée sur le grand gabarit.

M PAPINUTTI indique que les RPP (règlements particuliers de police) donnent les règles de navigation par itinéraire ; les plaisanciers occasionnels et les loisirs nautiques posent un réel problème de sécurité ; le système de repérage AIS peut améliorer la sécurité et concerne aussi la plaisance (équipement des bateaux).

M PARREAUX (FNE) demande un engagement de transparence de VNF ; la FNE met en ligne tous ses documents, et souhaite en préalable au débat public des échanges et des réponses de VNF sur certaines questions techniques posées : gain énergétique du fluvial par rapport aux autres modes, conditions de rentabilité du mode fluvial, etc.

M PAPINUTTI rappelle qu'un travail de synthèse des études est en cours. Par ailleurs, il ne faut pas faire le débat avant le débat ; la commission particulière définira la méthode une fois le choix du gouvernement fait sur ce projet.

M PARREAUX (FNE) indique que l'échange demandé porte sur des points techniques précis comme la question de la compétitivité du mode fluvial avec 2 ou 3 couches de conteneurs avec la problématique des hauteurs de ponts à Lyon, l'économie d'énergie réelle du fluvial par rapport au ferroviaire.

M COSSIAUX (CNBA) intervient pour rappeler qu'un bateau Freycinet transporte l'équivalent de 10 camions, que les trois rangs de conteneurs sont possibles dans certaines conditions (cf. étude de Promofluvia sur les ponts de Lyon qui montre que 3 couches peuvent passer avec ballastage des bateaux).

M le Préfet clôt la discussion en indiquant qu'il ne s'agit pas aujourd'hui de faire le débat et que même des questions techniques précises peuvent faire débat selon l'approche de chacun.

M MOUNIER (Promofluvia) rappelle que Promofluvia dispose de compétences dans les domaines de la réglementation, des systèmes AIS, de la sécurité, et est ouvert pour échanger avec les associations écologistes en parallèle des échanges avec VNF.

M GOMEZ (CFDT) demande quel peut être impact des discussions sur le projet Seine Nord Europe (SNE) pour SMSR.

M PAPINUTTI informe que la DUP de SNE a été prise en 2008 et un appel d'offres a été lancé depuis 2011 ; la question des financements est posée et une commission d'analyse CGEDD / inspection des finances doit rendre ses conclusions prochainement. Sur SMSR, nous n'en sommes pas encore là et le débat public devra répondre à la question d'opportunité avec deux échelles différentes : les territoires directement concernés et l'échelle européenne plus large.

Mme la Présidente de la Région Franche-Comté intervient pour appuyer la prise en considération de la demande de la FNE pour aller au fond des sujets et avoir un débat sérieux.

M PAPINUTTI prend l'engagement d'organiser une nouvelle rencontre avec la FNE pour échanger sur un certain nombre de questions techniques.

M le préfet passe ensuite la parole à Mme NOVAT, directrice territoriale Rhône Saône de VNF, pour un **point sur l'évolution des trafics marchandises et plaisance sur le bassin.**

(cf. diaporamas)

Mme NOVAT rappelle l'évolution très positive des trafics sur 10 ans sur le bassin (+51% entre 2002 et 2012 en tonnes kilomètres) même si, sur la période récente, les trafics « vrac » stagnent, voire baissent en 2012 (- 11%). La baisse des vracs est surtout sensible sur le minerai brut (notamment du fait de l'arrêt d'une centrale à charbon en Saône-et-Loire), les matériaux de construction (raréfaction des ressources extraites en plaine de Saône) et les céréales (stockage spéculatif).

Par contre, le trafic containers est en forte hausse (+11%) et on atteint 77 300 EVP en 2012 (chiffre jamais atteint). Ce trafic s'équilibre entre 51% d'export et 49% d'import.

En matière de tourisme fluvial en Franche-Comté, un point est fait sur l'offre et les trafics sur le canal du Rhône au Rhin (CRR) (en hausse) et la petite Saône (stable après une baisse les années précédentes). De réels potentiels de développement du tourisme autour de la voie d'eau existent (cf. le retour annoncé en 2013 de péniches hôtels)

La FNE demande quelles solutions sont apportées par rapport aux problèmes de pollution liée aux rejets d'eaux usées des bateaux.

M PAPINUTTI rappelle qu'il n'y a pas de réglementation imposant d'équiper les bateaux ; ce problème concerne également les bateaux logements. La volonté est d'équiper les ports en postes de récupération d'eaux usées, de distribution AEP, de fioul, en incluant ces services dans les nouvelles concessions.

M COSSIAUX (CNBA) indique que la plupart des bateaux sont équipés de cuve de retenue des eaux grises mais il n'y a pas assez d'équipements pour leur pompage à terre.

M GOUX (FNE) fait état des mises à sec du barrage de Seys-sur-Saône en aval pendant l'été du fait de l'utilisation hydroélectrique et demande quels moyens de contrôles sont mis en œuvre.

M PAPINUTTI indique que, dans le cadre du contrat de performance liant VNF à l'État, il a été acté que VNF établirait des règlements d'eau et équiper les barrages de dispositifs de mesures (débits, hauteurs d'eau). Ces actions sont en cours, et VNF sera transparent sur le sujet. Les services police de l'eau de l'État veillent de leur côté au respect des débits réservés.

Mme NOVAT présente ensuite un bref retour sur **les rencontres du tourisme fluvial** qui ont eu lieu en 2012 sur le bassin, avec notamment une rencontre à Besançon. (cf. diaporama)

Le document d'orientation du tourisme fluvial sur le bassin a été établi en juin 2010. Il comporte une approche par produit, voie d'eau et région. Les retombées économiques du tourisme fluvial ont été chiffrées en 2011 à hauteur de 86,7 M€ de retombées directes et 50,4 M€ de retombées indirectes.

Elle présente ensuite un **point sur le Plan Rhône et le comité des ports**, qui concernent l'axe grand gabarit Saône / Rhône / canal du Rhône à Sète. (cf. diaporama)

Le comité des ports a été créé le 6 juillet 2011 : il regroupe l'ensemble des ports fluviaux du bassin, le GPMM, le port de Sète, VNF, la CNR et l'État. Trois groupes de travail ont été mis en place : investissements et schéma portuaire, usagers, développement des trafics (avec une mission d'expérimentation d'une structure pour le développement des trafics)

M xx souhaite savoir comment les retombées économiques sont évaluées.

Mme NOVAT indique que la méthode précise utilisée en 2010 sera jointe au compte rendu.

M PAPINUTTI informe que VNF dispose d'éléments issus de retours d'expérience au niveau national (canal du midi, paquebots fluviaux...). Le compte rendu reprendra aussi les liens informatiques permettant d'accéder aux documents correspondants sur le site de VNF.

La FNE demande si les impacts négatifs ont été pris en compte dans ces coûts. Elle fait état de l'ingénierie qui se développe, notamment en Suisse, sur les coûts économiques liés à une baisse de qualité des cours d'eau. Sur la Saône, l'activité pêche est en très net déclin et proche de l'activité zéro.

M SEUROT, subdivisionnaire VNF à Port-sur-Saône, rappelle que les principaux ports de la petite Saône (Port/Saône et Savoyeux) sont équipés pour récupérer les eaux usées des bateaux, de même que les loueurs.

M MOUNIER (Promofluvia) réaffirme l'intérêt de promouvoir les échanges sur tous ces aspects entre collectivités, professionnels et associations de protection de l'environnement et faire se rencontrer des cultures différentes.

M PAPINUTTI indique que la pression environnementale est à exercer également sur les gestionnaires de ports par rapport aux équipements à réaliser, et pas seulement sur le gestionnaire de l'infrastructure de transport. Le sujet de l'impact économique du développement de la voie d'eau est à élargir avec les territoires, sachant que tout n'est pas monétarisable.

M le préfet passe ensuite la parole à M SION, subdivisionnaire VNF et responsable du bureau d'études, pour un **point sur les travaux menés en 2012 sur le CRR et la Petite Saône.** (cf diaporama)

La FNE demande comment est prise en compte la trame bleue pour la modernisation des barrages.

M SION confirme que la continuité écologique est prise en compte aux différents stades des projets de modernisation des barrages de la petite Saône avec la réalisation de passe à poisson (cf. Auxonne).

M PAPINUTTI indique que le classement des cours d'eau peut conduire à des budgets extrêmement importants et que des arbitrages seront nécessaires.

Mme la Présidente de la Région rappelle que les questions environnementales sont très prégnantes en Franche-Comté. La Région a un attachement très fort et constant à la prise en compte du développement durable sous toutes ses composantes qui constitue une valeur spécifique de la Franche-Comté.

M PAPINUTTI réaffirme l'engagement de VNF dans la gestion responsable d'une infrastructure vivante et invite à un prochain déplacement sur l'eau, en juin ou septembre, pour mieux appréhender la voie d'eau.

M le Préfet remercie VNF et les participants pour l'intérêt et l'attention apportés à cette réunion qui a montré que les canaux sont tout sauf des « tuyaux ».

## **LISTE DES PARTICIPANTS A LA COMMISSION TERRITORIALE FRANCHE COMTE DU 29 JANVIER 2013**

Mme Marie-Guite DUFAY, présidente Région Franche-Comté  
M Stéphane FRATACCI, préfet de la région Franche-comté  
M Marc PAPINUTTI, directeur général de VNF  
Mme Monique NOVAT, directrice territoriale de VNF Rhône Saône  
M Jean-Marie CARTEIRAC, DREAL Franche-Comté  
Mme Aline PELLET, SGAR par intérim  
M Jean-Jacques MILLERAND, maire de Ferrières les Scey (70)  
M Dominique GIRARD, maire de Flammerans, conseiller général du canton d'Auxonne (21)  
M Jean-Claude WAMBST, maire de Dole (39)  
M Christian REYNAUD, Conseil général du Territoire de Belfort (90)  
M Laurent TEISSIER, directeur de la délégation régionale de Besançon de l'Agence de l'Eau RMC  
M Rémy LAURENT, vice-président CRCI  
M Philippe ROUGET, directeur développement économique et communication CRCI  
M Bruno COSSIAUX, président de région CNBA  
M Dominique TSCHUPP, ANPEI  
M Frédéric LUCAZEAU, chargé de mission Conseil régional Bourgogne technoport de Pagny  
M Pierre OHLEYER, directeur des transports Conseil régional Franche-Comté  
Mme Sophie DROUET, CE VNF  
M Bertrand DETOURNAY, CGT  
M Maxime GOMEZ, CFDT  
M Pierre PARREAUX, association FNE, président du CLAC (Comité de liaison pour les alternatives aux canaux inter-bassins)  
M Pascal BLAIN, association FNE, président Serre Vivante (SV)  
M Marc GOUX, association FNE, membre du collectif SDV-SV  
M Louis ARNOLD, association Promofluvia  
M Jean-Pierre LEGRAIN, association Promofluvia  
M Jean-Eric MOUNIER, association Promofluvia  
M Olivier NOROTTE, directeur adjoint VNF Rhône Saône  
Mme Cendrine MONTAGON, chargé de projet SMSR VNF DLEI  
M Antoine SION, subdivisionnaire VDD VNF Rhône Saône  
M Pascal SEUROY, subdivisionnaire Port-sur-Saône VNF Rhône Saône  
Mme Nathalie BALLAND, chargée de communication VNF Rhône Saône